

Image not found or type unknown



vente d'une résidence principale

Par **rehad**, le **04/12/2021 à 12:06**

Bonjour,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si je peux obtenir un prêt sous viager hypothécaire de ma résidence principale en temps que propriétaire sachant que ma fille à la moitié de ce bien en nu propriété .

Merci de votre conseil

Cordialement

Rehad

Par **Visiteur**, le **04/12/2021 à 12:21**

Bonjour

Cela n'est possible que par un commun accord...

Par **rehad**, le **04/12/2021** à **14:27**

Bonjour,

Merci de votre courriel de réponse, puisque la situation est bloquée dans le sens où je vous l'ai posée puis je faire faire une vente sur licitation.

Comme nul n'est tenu de rester en indivision !

A vous lire, merci pour votre aide

Cordialement

Rehad

Par **Visiteur**, le **05/12/2021** à **10:35**

Au fait, vous êtes en indivision!?, il y a donc un droit de préemption pour l'autre...

Mais avant d'aller plus loin, qui est usufruitier de la moitié détenue en nue-propiété par votre fille ?